



FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise

Nom : Tasquin Conseil

Enseigne Commerciale : **CECP**

Adresse : 3 bd de l'Europe – BP 3181 – 68064 Mulhouse Cedex

SIREN : 452 687 213

APE : 6619A

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Tasquin Véronique pour mener à bien la mission que vous lui confiez. Ces informations seront conservées durant la durée de l'investissement et seront susceptibles d'être transmises à Tasquin Immobilier, à la Banque, au Notaire ou tout autre intervenant nécessaire à la réalisation de la mission confiée.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et de les faire rectifier en contactant le Service chargé du droit d'accès à l'adresse cecp@cecp.fr.

Dans le cadre de la mission confiée, j'autorise CECP à traiter et à transmettre mes données à caractère personnel

Statuts légaux et autorités de tutelle

Cecp/Tasquin Conseil est immatriculé au Registre Unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finances : ORIAS sous le n° d'immatriculation 07006259. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissement Financier) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante ou non-indépendante au sens de l'art 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers – CIF : ANACOFI-CIF sous le n° d'immatriculation E003279, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers AMF – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02 – www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurances) inscrit dans la catégorie COA (Courtier en Opération d'Assurances ou de Réassurances) contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR 4 place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Cecp/Tasquin Conseil est un intermédiaire de type B.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) inscrit dans la catégorie COBSP (Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiements) contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR 4 place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Cecp/Tasquin Conseil dispose, conformément à la loi et au code de bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.



FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

RCP souscrite auprès d'ORIA Conseils – BP80030 – 60602 Clermont Cedex sous le n° de Police 2 401.395/OC100000381

	CIF	IAS	IOBSP
Montant des Garanties	300 000 € / sinistre 600 000 € / période d'assurance	1 500 000 € / sinistre 2 000 000 € / période d'assurance	500 000 € / sinistre 800 000 € / période d'assurance

Cecp/Tasquin Conseil s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Crédit Mutuel	Banque	Présentation de clients	Commission
Crédit Agricole			
Banque Populaire			
Suravenir – Vie Plus	Assurance	Commercialisation de produits d'Assurance	Commission
Aviva			
Alptis			
Ageas			

Nom	Nature	Type d'accord	% du capital détenu
Tasquin Immobilier	Agence Immobilière	Relations commerciales	95 %

Les noms des autres compagnies partenaires peuvent être communiqués sur simple demande du client

Rémunération du professionnel

Nature	Commission / Honoraire
Banque	Commission de 1 % maximum du montant emprunté
Assurance	Commission de 4.75 % maximum du montant placé
Ingénierie Financière	Honoraire de 5% maximum du montant TTC de l'opération

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent des frais de gestion qui sont au maximum de 2 %. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connue les supports choisis.

Dans le cadre d'un conseil en Investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas percevoir les commissions et à vous les reverser rapidement. Dans le cas d'un conseil en Investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.



FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Traitement des Réclamations

(Article 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

Modalités de saisine dans l'entreprise :

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Cecp/Tasquin Conseil – 3 bd de l'Europe – BP 3181 – 68064 Mulhouse Cedex

Par tél / Fax : 03 89 56 17 17 / 03 89 56 91 30 - Par mail : cecp@cecp.fr

Traitement des réclamations :

Cecp/Tasquin Conseil s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance particulières dûment justifiées

Saisir un médiateur :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02 Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-desaisine.html>?

Médiateur de l'assurance :

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir-le+mediateur>

Médiateur IOBSP et Immobilier :

Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris – Site internet : www.anm-conso/anacofi-iobsp et www.anm-conso/anacofi-immo

Date et Signature

Le Client

Fait en 2 exemplaires, à
Le
Signature

Cecp/Tasquin Conseil

Fait en 2 exemplaires, à
Le
Signature